

AVENAO SOLUTIONS 3D

Société par actions simplifiée

Z.A. de l'Observatoire — 41 avenue des 3 Peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

443 618 855 R.C.S. Versailles

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai,

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 26 rue Benoît Bennier, 69260 Charbonnières-les-Bains, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 387 495 799, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Stéphane Corteel (l' « **Associé Unique** »), agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et détenant la totalité des deux mille soixante-dix-huit (2.078) actions composant son capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de statuer par acte sous seing privé.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- les statuts de la Société ;
- la lettre de démission, en date du 5 mai 2026, de la société PRODWAYS Group de ses fonctions de Président de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- la prise d'acte de la démission de la société PRODWAYS GROUP de ses fonctions de Président de la Société ;
- la nomination de la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE en qualité de Président de la Société ; et
- les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

*

* *

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission de PRODWAYS GROUP de ses fonctions de Président de la Société)

L'Associé Unique prend acte de la démission de PRODWAYS GROUP, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé au avenue des 3 Peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 801 018 573, de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter du 5 mai 2026.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE en qualité de Président de la Société)

L'Associé unique, connaissance prise des stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter du 5 mai 2026 et pour une durée indéterminée :

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE, société par actions simplifiée dont le siège social est 26 rue Benoît Bennier, 69260 Charbonnières-les-Bains, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 387 495 799.

L'Associé unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent acte sous seing privé pour accomplir toutes formalités requises.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte qui a été signé par l'Associé Unique par le biais du service DocuSign. L'Associé Unique déclare que la version électronique de l'acte constitue l'original dudit acte et est parfaitement valable. L'Associé Unique déclare que l'acte sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code Civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code Civil et pourra valablement lui être opposé.

Il est précisé que le présent acte a été généré sous la forme d'une version électronique unique, originale et définitive, dont une copie a été remise à l'Associé Unique directement par DocuSign.

Le 5 mai 2026,

Signé par :

Stéphane Corteel

CFC93466FE914BA...

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

Représentée par Monsieur Stéphane Corteel